

Toulouse, le 15 octobre 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°385 - 2024

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A3-8 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de construire un poste de relevage sur la commune de RIEUX-VOLVESTRE, rue de l'Abattoir et de constituer des servitudes de passage de canalisations des eaux usées (1 canalisation des eaux usées, 1 canalisation de refoulement et 2 regards) ainsi qu'une servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée section E n°1714 ;

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de RIEUX-VOLVESTRE, lors de sa séance du 17 septembre 2024, a délibéré afin de grever la parcelle section E n° 1714, au profit de Réseau31, d'une servitude de passage de 2 canalisations des eaux usées avec pose de 2 regards pour une surface d'emprise totale de 60 m², avec renonciation de toute indemnité à quelque titre que ce soit ;

décide

Article 1 : de conclure, au profit de Réseau31, à titre gratuit, un acte constitutif de servitudes de passage de 2 canalisations des eaux usées avec pose de 2 regards d'une emprise globale de 60 m² (55 m² soit 18,5 mètres linéaires pour la canalisation des eaux usées sur 3 mètres de large et 5 m² soit 1,7 mètres linéaires pour la canalisation de refoulement sur 3 mètres de large) grevant la parcelle cadastrée section E n°1714 sise sur la commune de RIEUX-VOLVESTRE, appartenant à la commune de RIEUX-VOLVESTRE ;

Cet acte portant création de servitudes nécessitera la prise en charge des frais notarié et de publicité foncière par Réseau31 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : plan

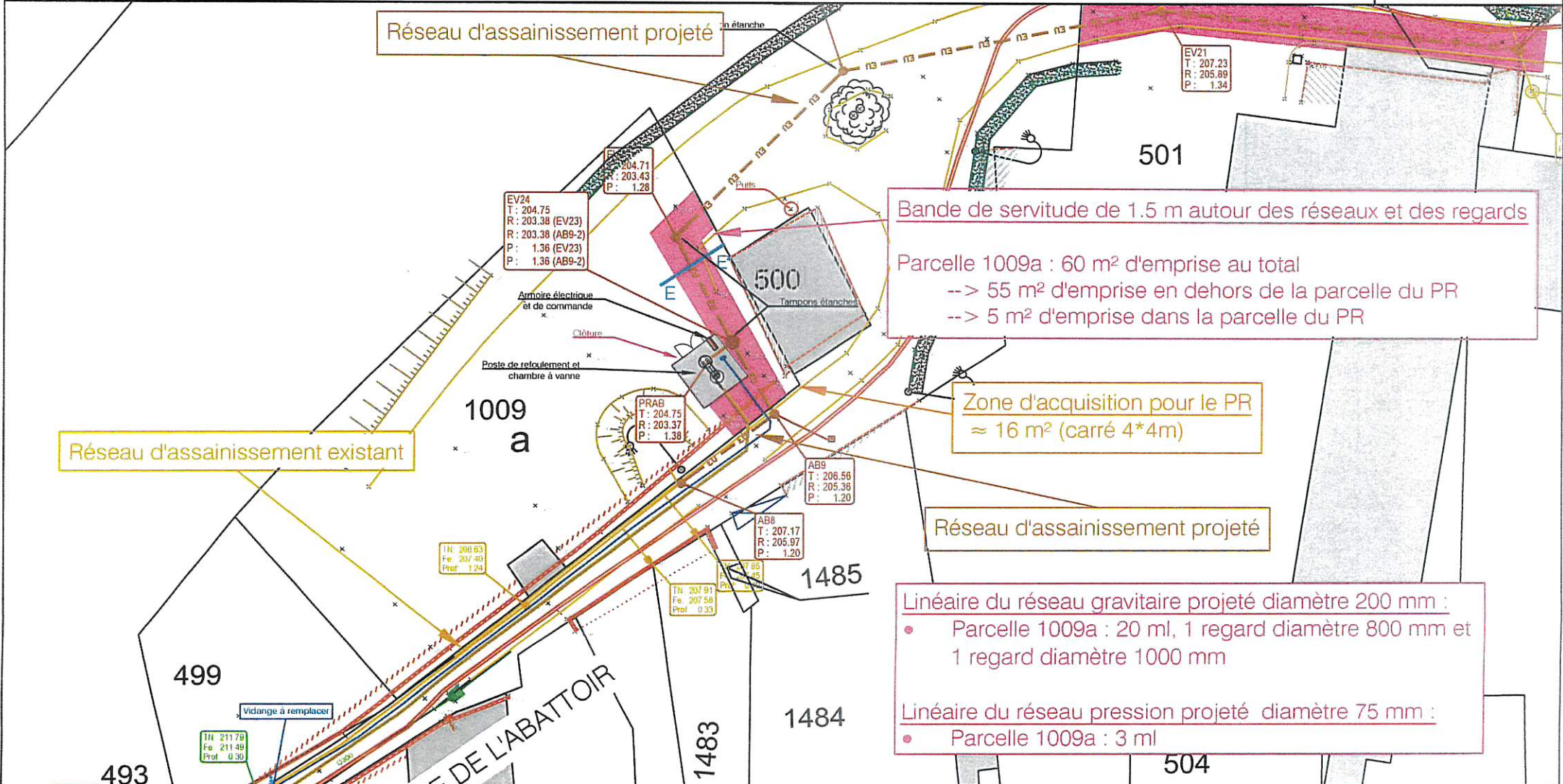
Commune de Rieux Volvestre
Création du réseau d'assainissement



Phase : DCE
 Indice : 0

Plan de servitude et d'acquisition - Parcelle 1009a

Echelle : 1/400
 Date : 31/07/2024



Bande de servitude de 1.5 m autour des réseaux et des regards

Parcelle 1009a : 60 m² d'emprise au total
 --> 55 m² d'emprise en dehors de la parcelle du PR
 --> 5 m² d'emprise dans la parcelle du PR

Zone d'acquisition pour le PR
 ≈ 16 m² (carré 4*4m)

- Linéaire du réseau gravitaire projeté diamètre 200 mm :
- Parcelle 1009a : 20 ml, 1 regard diamètre 800 mm et 1 regard diamètre 1000 mm
- Linéaire du réseau pression projeté diamètre 75 mm :
- Parcelle 1009a : 3 ml